

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 20 février 2024

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON - KALAA ZELFA - MADIOT – PRETOT – RICCI

DOSSIER 163 :

AUTREY – NOIDANS LES VESOUL 3 du 18/02/2024 en Départemental 1

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

DOSSIER 164 :

TRAVES – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 du 18/02/2024 en Départemental 2 groupe A.

Match non joué suite à l'impraticabilité du terrain (arrêté municipal).

Après avoir pris note des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 17 et 18 février 2024 :**

Néant

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

La Présidente
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.